

**Fiche de poste à profil :**  
**Enseignant coordonnateur de Pôle d'appui à la scolarité (PAS)**  
**DDEC 29**

ddec29.educationinclusive@enseignement-catholique.bzh - 02 98 64 16 00

Modalités de candidatures et entretien :

**Lettre de motivation et CV transmis à la Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère, par courriel à l'adresse : gaelle.leduc@enseignement-catholique.bzh**

**Entretien individuel à prévoir**

**Poste à profil : recrutement hors mouvement**

**Textes de références :**

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Conférence nationale du handicap – avril 2023.

Circulaire interministérielle MENESR-DGESCO A1-3/MTSSF du 1er septembre 2025 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Identification du poste	Coordonnateur d'un pôle d'appui à la scolarité (PAS)
Lieu d'exercice	Implantation dans un établissement du second degré de l'Enseignement catholique du Finistère des circonscriptions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Brest Abers</li> <li>• Brest Iroise</li> <li>• Morlaix</li> <li>• Quimper Sud</li> </ul>
Description du poste	<p>Déployés depuis septembre 2025, les pôles d'appui à la scolarité (PAS) sont un -service rendu aux équipes pédagogiques ainsi qu'aux parents et responsables légaux d'élèves du premier comme du second degré présentant des besoins éducatifs particuliers.</p> <p>Le PAS est piloté par : l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, un chef d'établissement du second degré public, un chef d'établissement du réseau de l'Enseignement catholique, le chef de service de l'équipe-médico-sociale mandatée par l'ARS.</p> <p>Il agit dans le cadre de ses missions sous l'autorité fonctionnelle des pilotes du PAS et du chef d'établissement d'accueil pour le respect du règlement intérieur et des conditions d'occupation des locaux.</p> <p>Les PAS ont pour objectif de trouver des réponses de premier niveau, rapides et adaptées, en première intention comme au long cours, dans le cadre d'une démarche d'accessibilité. À ce titre, le coordonnateur constitue un relai dans le cadre de l'École pour tous auprès des équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré. Il contribue à favoriser l'accessibilité des apprentissages.</p>

	<p>En prise directe avec les classes de ses collègues, il assure une mission de Personne Ressource pour les équipes pédagogiques lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière.</p> <p>Sans se substituer aux dispositifs existants, il veille à nouer des liens avec l'ensemble des partenaires afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers.</p> <p>Il a une vision d'ensemble des parcours inclusifs des élèves et des modalités de leur mise en œuvre : maison départementale des personnes handicapées (MDPH), équipe de suivi de la scolarisation (ESS), équipe éducative (EE).</p> <p>Il accompagne l'utilisation du livret du parcours inclusif (LPI) favorisant la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), plans d'accompagnement personnalisé (PAP) et des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</p>
<p>Missions</p>	<p>Mission générale : améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogique et éducative proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.</p> <p><b>Auprès des familles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir les familles qui sollicitent le PAS : en lien avec les directions des établissements, soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1<sup>er</sup> niveau.</li> <li>- Apporter conseils et appui aux familles dans leurs démarches auprès de la MDPH si nécessaire, sans se substituer à la mission des enseignants-référents.</li> </ul> <p><b>Auprès des équipes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.</li> <li>- Dresser un état des lieux des adaptations et aménagements mis en place notamment par l'utilisation du Livret de parcours inclusif (LPI) comme outil d'expertise et de suivi.</li> <li>- Expertiser, en coopération avec l'éducateur spécialisé déployé sur le PAS, les besoins des élèves et savoir solliciter les ressources (pédagogiques ou médico-sociales) pour l'étude des situations.</li> <li>- Construire avec les équipes des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages et à l'autonomie des élèves.,</li> <li>- Mobiliser les ressources pédagogiques et éducatives du PAS pour garantir la réponse la mieux adaptée.</li> <li>- Assurer la liaison avec le coordonnateur du MPA dans le cadre de l'accessibilité ou de la compensation.</li> <li>- Coordonner la mise en œuvre et le suivi des solutions proposées au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers.</li> </ul> <p><b>Auprès de la communauté éducative et des partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter les membres de la communauté éducative vers les acteurs spécifiques, les dispositifs et les ressources de l'École inclusive ; les sensibiliser aux principes de l'École pour tous.</li> <li>- Travailler en lien avec le(s) coordonnateur(s) de l'accompagnement humain et l'AESH-référent du PAS pour garantir une bonne qualité de l'accompagnement humain.</li> </ul> <p>Expliquer le rôle et les missions des différents acteurs, les modalités de communication avec les familles et les élèves et la construction des coopérations avec les partenaires.</p>

Conditions d'exercice	<p>L'action du coordonnateur PAS est effectuée sous l'autorité de l'IEN-ASH.</p> <p>Il agit dans le cadre de ses missions sous l'autorité fonctionnelle des pilotes du PAS et du chef d'établissement d'accueil pour le respect du règlement intérieur et des conditions d'occupation des locaux.</p> <p>Poste à temps plein.</p> <p>Dans le cadre de l'accompagnement des équipes, des déplacements sont à prévoir au sein du périmètre du PAS.</p> <p>Les obligations de service sont celles d'un enseignant agissant « hors de la présence des élèves » (1607 heures annualisées).</p> <p>Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par le supérieur hiérarchique direct en fonction des besoins et des contraintes de l'établissement d'implantation.</p> <p>En fin d'année scolaire, un rapport d'activités ainsi que qu'un tableau de bord du PAS sont transmis aux pilotes du PAS et à l'IEN-ASH et au Chargé de mission Éducation inclusive de la DDEC 29.</p>
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de compétences pédagogiques et didactiques avérées et documentées.</li> <li>- Être expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe.</li> <li>- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.</li> <li>- Savoir travailler en partenariat et savoir coopérer en inter-métier de manière équilibrée.</li> <li>- Être capable d'analyser et d'expertiser des situations complexes</li> <li>- Maîtriser les outils numériques et les applications institutionnelles nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des dispositifs éducatifs et pédagogiques.</li> <li>- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...).</li> <li>- Faire preuve de compétences de communication orale et rédactionnelle (rédaction de documents divers).</li> </ul>
Connaissances	<p>L'enseignant doit avoir des connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enjeux actuels de l'École pour tous et de ses évolutions récentes ;</li> <li>- L'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers ;</li> <li>- Les procédures d'orientation et de compensation du handicap ;</li> <li>- La construction des apprentissages en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent ;</li> <li>- Le fonctionnement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.</li> </ul>
Certification	<p>Poste ouvert à des candidats ayant une expérience professionnelle diversifiée.</p> <p>Les candidatures d'enseignants titulaires du CAPPEI ou du CAPA-SH seront privilégiées, ou à défaut, des formations sur des thématiques telles que l'accessibilité pédagogique, la CUA, les notions d'inter métiers et de Co-éducation seront appréciées.</p>